





## ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ

### Introduction

La troisième réunion du Comité de respect des obligations se tiendra dans les locaux de l'Unité de coordination (48, Vassileos Konstantinou, Athènes, Grèce) les 23 et 24 octobre 2009. La réunion a un triple objectif:

- a) finaliser et adopter le Rapport du Comité de respect des obligations pour la Seizième réunion des Parties contractantes;
- b) procéder à un examen des questions générales de non-respect relatives à l'application de l'article 26 de la Convention consacré aux rapports;
- c) échanger des vues sur une analyse juridique portant sur les mesures minimales en vue de parvenir au respect des obligations. La réunion sera précédée, le 22 octobre, d'une consultation informelle entre un nombre restreint de membres du Comité dans le but d'aborder l'analyse établie quant aux mesures minimales visant à obtenir le respect des obligations et d'aboutir, s'il y a lieu, à des recommandations.

### **Point 1 de l'ordre du jour: Ouverture de la réunion**

1. La troisième réunion du Comité de respect des obligations sera ouverte, le 23 octobre à 9 heures, par le Président du Comité de respect des obligations et l'Administratrice chargée du PAM/Coordonnatrice adjointe.

### **Point 2 de l'ordre du jour: Adoption de l'ordre du jour provisoire et organisation des travaux**

2. Le règlement intérieur des réunions et conférences des Parties contractantes à la Convention sur la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée et à ses Protocoles s'appliquera *mutatis mutandis* à la présente réunion (UNEP/IG.43/6, annexe XI).

3. Le Comité de respect des obligations souhaitera peut-être adopter son ordre du jour sur la base de l'ordre du jour provisoire proposé par le Secrétariat (UNEP(DEPI)/MED Compliance Committee.3/1) ainsi que l'ordre du jour contenu dans le présent document.

4. Les langues de la réunion seront l'anglais et le français.

### **Point 3 de l'ordre du jour : Proposition de mesures minimales en vue de parvenir au respect des obligations découlant de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles**

5. Le consultant juridique présentera le document UNEP(DEPI)/MED Compliance Committee.3/3 intitulé "Mesures minimales en vue de parvenir au respect des obligations découlant de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles", qui a été établi en réponse à la demande de la deuxième réunion du Comité de respect des obligations.

6. La réunion est appelée à engager un débat sur les conclusions et considérations du document précité, à formuler à son sujet des propositions et recommandations en conséquence.

*Document de travail: UNEP(DEPI)/MED Compliance Committee.3/3 – Mesures minimales pour parvenir au respect des obligations découlant de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles*

**Point 4 de l'ordre du jour :**     **État de l'application de l'article 26 de la Convention de Barcelone au cours de l'exercice biennal 2006-2007**

7.     Au titre de ce point, le Secrétariat présentera les principales conclusions concernant l'état de l'application de l'article 26 de la Convention de Barcelone, document UNEP(DEPI)/MED Compliance Committee.3/4.

8.     La réunion est appelée à engager un débat pour procéder à un examen des questions générales de respect des obligations de rapport et à prendre des décisions, s'il y a lieu.

*Document de travail: UNEP(DEPI)/MED Compliance Committee.3/4 – État de l'application de l'article 26 de la Convention de Barcelone*

**Point 5 de l'ordre du jour:**     **Projet de rapport du Comité de respect des obligations pour la Seizième réunion des Parties contractantes**

9.     Le Président du Comité de respect des obligations présentera un projet de rapport qu'il a lui-même élaboré, avec le concours du Secrétariat, sur la base des conclusions et des délibérations du Comité au cours de l'exercice biennal.

10.    La réunion est invitée à examiner, apporter des contributions, formuler des observations et finaliser le projet de rapport proposé, pour soumission à la Seizième réunion des Parties contractantes.

*Document de travail UNEP(DEPI)/MED Compliance Committee.3/5 : Projet de rapport du Comité de respect des obligations pour la Seizième réunion des Parties contractantes.*

**Point 6 de l'ordre du jour:**     **Questions diverses**

11.    Au titre de ce point, les membres du Comité de respect des obligations souhaiteront peut-être soulever et examiner d'autres questions pertinentes.

12.    Le Secrétariat souhaiterait proposer à la réunion, au titre de ce point, de débattre de la procédure à suivre pour l'élection pour un mandat de quatre ans, par la Seizième réunion des Parties contractantes, des quatre nouveaux membres du Comité de respect des obligations.

**Point 7 de l'ordre du jour:**     **Adoption des conclusions et décisions**

13.    Le Comité de respect des obligations examinera, pour adoption, le rapport du Comité pour la Seizième réunion des Parties contractantes.

14.    Le rapport de la troisième réunion du Comité de respect des obligations sera adopté à un stade ultérieur après avoir été transmis aux membres du Comité par voie électronique.

**Point 8 de l'ordre du jour :**     **Clôture de la réunion**

15.    Il est prévu que la clôture de la réunion sera prononcée le samedi 24 octobre 2009 à 14 heures.

**EMPLOI DU TEMPS PROPOSÉ**

<b>Vendredi 23 octobre 2009</b>	
09h-10h	Ouverture de la réunion
10h-11h	Point 1,2, 3 de l'OdJ
11h-11h30	<i>Pause café</i>
11h30-13h	Point 3 ( <i>suite</i> ) et 4
13h-14h30	<i>Déjeuner</i>
14h30-16h	Point 4 ( <i>suite</i> )
16h-16h30	<i>Pause café</i>
16h30-18h	Point 5
<b>Samedi 24 octobre 2009</b>	
09h-10h	Point 5 ( <i>suite</i> )
10h-11h	Point 6
11h-11h30	<i>Pause café</i>
11h30-14h	Points 7, 8